

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2013

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 04 juillet 2013, le Conseil Municipal a été convoqué le 11 juillet 2013.

Sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Jacques ANTOINE - Isabelle MOUROT - Mornély LORRIER - Christian GERVAIS - Eddie GERLE - Eva GERLE - Isabelle DE CARVALHO - Roger DAZY - Nathalie DESROUSSEAU - Karine FOURNIVAL - André VIDOU - Irène VARLET - Patricia PETIT - Christian BEREZOUTSKY./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme Corinne MARQUES DE MENDONCA à Mme Nathalie DESROUSSEAU - Mme Jacqueline CHENON à Mme Isabelle MOUROT - Mme Marie-Madeleine BERTHEAU à M.Roger DAZY - M.Philippe PIERARD à Mme Eva GERLE - M.André JOLLIOT à M.André VIDOU - M.René CHENON à M.Jacques ANTOINE - Mme Maria DE GOUVEIA à Mme Isabelle DE CARVALHO - M.Pascal PINSARD à M.Christian BEREZOUTSKY - Mme Yvelyne VERTUEUX à Mme Patricia PETIT./.

Absent : M.Mohammed BOUALLAGA./.

Monsieur le Maire a ouvert la séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2013.

Le Conseil Municipal a **APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 14 - ABSTENTION : 12** (Groupe de l'opposition de gauche : Patricia PETIT - Christian BEREZOUTSKY et 2 pouvoirs et Groupe Union Démocratique Breuilloise : Eddie GERLE - Eva GERLE - Roger DAZY - André VIDOU - Irène VARLET et 3 pouvoirs) le compte rendu

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a **DESIGNE A L'UNANIMITE** Madame Isabelle MOUROT.

3. ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE.

CONSIDERANT que, conformément au L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, un tiers des membres présents a réclamé le vote à scrutin secret,

Vu les résultats du scrutin : Nombre de votants : **26**
Nombre de nul : **0**
Suffrages exprimés : **26**
Majorité absolue : **14**

- **POUR : 14**
- **CONTRE : 12**

Le Conseil Municipal a **LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES :**

- **A TIRE** le bilan de la concertation préalable, engagée dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,
- **A ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme de Brou sur Chantereine,
- **A DIT** que le Plan Local d'Urbanisme sera soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées, conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme,
- **A DIT** que le dossier sera soumis à enquête publique conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme dès que les Personnes Publiques associées et consultées auront rendu leurs avis dans le délai de 3 mois,
- **A DIT** que conformément aux articles R.123-24 et 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un délai d'un mois en mairie et fera l'objet d'une mention, dans un journal diffusé dans le Département,
- **A DIT** que conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme le projet définitif de Plan Local d'Urbanisme, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, sera tenu à disposition du public.

4. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a **EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2013/011** : Contrat avec la Société Easylift Ascenseurs pour l'entretien de l'ascenseur d'accès à l'Hôtel de Ville.
- **DECISION N°AG/2013/012** : Contrat d'entretien avec la Société SMIR - Aircool Froid Climatisation pour l'entretien du matériel professionnel des cantines scolaires de la Commune.
- **DECISION N°AG/2013/013** : Contrat d'entretien avec la Société Planète Services S.A.S. pour le nettoyage de la vitrerie de bâtiments communaux.
- **DECISION N°AG/2013/014** : Contrat de réservation d'un séjour avec la Base Régionale de plein air et de loisirs d'Etampes dans l'Essonne pour les enfants des Centres de Loisirs Maternels et Primaire du 22 au 26 juillet 2013.
- **DECISION N°AG/2013/015** : Contrat de séjour sous tentes avec l'Agence Odyssee Vacances pour l'organisation d'un séjour à Bar sur Seine dans l'Aube pour les enfants des Centres de Loisirs Maternels et Primaire du 19 au 23 août 2013.

- **DECISION N°AG/2013/016** : Contrat de mise à disposition d'une salle paroissiale avec le Secteur Pastoral de Vaires-Brou-Chantereine pour les répétitions et l'organisation du spectacle de fin d'année de l'école élémentaire Romain ROLLAND.
- **DECISION N°AG/2013/017** : Exercice du droit de préemption sur un terrain bâti au 2ter rue Carnot, cadastré section B 1724, lot A, supportant un pavillon d'habitation.
- **DECISION N°AG/2013/018** : Contrat d'assurance « Tous risques exposition » avec la S.M.A.C.L. Assurances pour l'exposition « Ces petits animaux qui aident le jardinier » du 16 au 28 mai 2013
- **DECISION N°AG/2013/019** : Contrat de réservation avec l'association 2M (Mer et Montagne) pour l'organisation d'un séjour à Galeria - Calvi (Haute Corse) pour les jeunes du Centre de Loisirs adolescent « Horizon Loisirs » du 12 au 22 juillet 2013.
- **DECISION N°AG/2013/020** : Marché d'aménagement des abords de la salle Jean-Baptiste CLEMENT, passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué à PIAN Entreprise.
- **DECISION N°AG/2013/021** : Avenant N°1 au marché d'assurances, Lot N°2 : « Assurances des responsabilités et risques annexes », avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (S.M.A.C.L.).
- **DECISION N°AG/2013/022** : Marché de travaux de réaménagement de l'office et des salles de restauration du Groupe Scolaire Jean Jaurès, passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué à l'entreprise MESNIL ISOL.
- **DECISION N°AG/2013/023** : Contrat séjour avec l'association Vacances Evasion pour l'organisation d'un séjour à Notre Dame du Pré en Savoie pour les jeunes du Centre de Loisirs préadolescent du 07 au 17 juillet 2013.

5. CESSION DU 7 RUE DE CHANTEREINE.

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 – CONTRE : 4 (Groupe de l'opposition de gauche : Patricia PETIT - Christian BEREZOUTSKY et 2 pouvoirs) et ABSTENTION : 1 (Groupe Union Démocratique Breuilloise : Eva GERLE)) :

- A **APPROUVE** le principe de la cession de la propriété bâtie sise 7 rue de Chantereine, parcelles B1981 et B1983,
- A **DIT** que le prix de vente s'élèvera à la somme de 495.000 euros,
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente,
- A **DIT** que les fonds seront débloqués 48 heures après la signature de l'acte, sous la responsabilité des notaires,
- A **DIT** que les recettes seront inscrites aux Chapitres 77 et 19.

6. ACQUISITION ET CESSION DE LA PARCELLE B1724 - LOT A, 2 TER RUE CARNOT.

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 14 - CONTRE : 4 (Groupe de l'opposition de gauche : Patricia PETIT - Christian BEREZOUTSKY et 2 pouvoirs) et ABSTENTION : 8 (Groupe Union Démocratique Breuilloise : Eddie GERLE - Eva GERLE - Roger DAZY - André VIDOU - Irène VARLET et 3 pouvoirs)) :

- A **APPROUVE** le principe de l'acquisition de la parcelle B1724, lot A, sise 2 Ter rue Carnot, pour la somme de 140.000 €,
- A **APPROUVE** le principe de la cession de la parcelle B1724, lot A, sise 2 Ter rue Carnot, à la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine, pour la somme de 140000 €,
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

7. CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AUX TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE L'OFFICE DE RECHAUFFAGE PARTAGE ET DE LA SALLE DE RESTAURATION DU COLLEGE JEAN JAURES.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention de financement relative aux travaux de remise en état de l'office de réchauffage partagé et de la salle de restauration du Collège Jean Jaurès entre la Commune et le Département de Seine-et-Marne,
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

8. CONVENTION BILATERALE CER CHEMINOTS PARIS EST ET LA VILLE DE BROU SUR CHANTEREINE POUR L'UTILISATION DU STADE DURANT LA SAISON 2012/2013.

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 14 - CONTRE : 4 (Groupe de l'opposition de gauche : Patricia PETIT - Christian BEREZOUTSKY et 2 pouvoirs) et ABSTENTION : 8 (Groupe Union Démocratique Breuilloise : Eddie GERLE - Eva GERLE - Roger DAZY - André VIDOU - Irène VARLET et 3 pouvoirs)) :

- A **APPROUVE** la convention bilatérale entre le CER Cheminots Paris Est et la Commune de Brou sur Chantereine pour 2012/2013 ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents

9. TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE JEAN BAPTISTE CLEMENT.

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 19 - CONTRE : 4 (Groupe de l'opposition de gauche : Patricia PETIT - Christian BEREZOUTSKY et 2 pouvoirs) et ABSTENTION : 3 (Groupe Union Démocratique Breuilloise : André VIDOU - Irène VARLET et 1 pouvoir)) :

- A **APPROUVE** les tarifs de la Salle Jean Baptiste Clément et les conditions de location.

10. CONVENTION AVEC LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONSEIL PARTAGE NORD-OUEST 77 (CLIC) DE CHELLES.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Commune et le Centre Local d'Information et de Conseil (CLIC) PARTAGE NORD-OUEST 77 de Chelles à compter de l'année 2013,
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

11. CONVENTION D'ADHESION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) POUR L'ANNEE 2013.

Le Conseil Municipal A DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE CONCLURE** avec le Département de Seine-et-Marne une convention pour l'année 2013 concernant les modalités de contribution de la Commune au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.), soit 0,30 € par habitant sur la base de 4306 habitants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

12. CONVENTION D'HABILITATION INFORMATIQUE CONCERNANT LA MISE A JOUR DES DONNEES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT ET A LA MISE EN LIGNE DES DISPONIBILITES DES PLACES OFFERTES PAR LES STRUCTURES D'ACCUEIL AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE (C.A.F.).

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention d'habilitation informatique, dénommée HI-ME-EAJE-ALSH-2012, concernant la mise à jour des données relatives au fonctionnement et à la mise en ligne des disponibilités des places offertes par les structures d'accueil entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune,
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

13. AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A LA PRESTATION INDEMNITE DE GARDE CRECHE AVEC LA SNCF.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** l'avenant à la Convention d'objectifs et de financement relative à la prestation indemnité de garde crèche SNCF à compter du 1^{er} janvier 2013,
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents y afférents.

14. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL.

Le Conseil Municipal **ADOpte** A L'UNANIMITE le règlement intérieur de la structure multi-accueil.

15. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BROU SUR CHANTEREINE ET L'EDUCATION NATIONALE POUR LE FONCTIONNEMENT D'UNE CLASSE DE MOINS DE 3 ANS.

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (**POUR : 18 - CONTRE : 5** (Groupe de l'opposition de gauche : Patricia PETIT - Christian BEREZOUTSKY et 2 pouvoirs et Groupe Union Démocratique Breuilloise : Eva GERLE) et **ABSTENTION : 3** (Groupe Union Démocratique Breuilloise : Eddie GERLE - Irène VARLET et 1 pouvoir)) :

- A **ADOpte** la convention entre la commune de Brou sur Chantereine et l'Education Nationale sur le fonctionnement d'une classe de moins de 3 ans,
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

16. CONVENTION DE COOPERATION POUR UN DEVELOPPEMENT DE LA RESTAURATION SOCIALE COLLECTIVE FONDE SUR LA GESTION PUBLIQUE DE PRODUCTION CULINAIRE EN REGIE MUTUALISEE ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO).

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention de coopération pour un développement de la restauration sociale collective fondé sur la gestion publique de production culinaire en régie mutualisée entre la Commune et le Syndicat Intercommunal pour la restauration collective,
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

17. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES.

Le Conseil Municipal A **APPROUVE** A L'UNANIMITE le tableau des effectifs modifié.

18. REGLEMENTATION DES ASTREINTES ET HEURES D'INTERVENTION.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **ADOpte** les dispositions suivant les différentes filières telles que définies ci-dessus, concernant :
 - les cas de recours à l'astreinte et aux permanences,
 - les modalités d'organisation,
 - les emplois concernés,
 - les modalités de rémunération ou de compensation conformes à la réglementation en vigueur.
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à appliquer les dispositions en résultant, dans la limite des crédits budgétaires définis et inscrits pour le paiement de ces indemnités.

19. REGLEMENT DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE SANTE

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** les conditions de participation de la ville au financement des contrats d'adhésion aux complémentaires « santé » des agents de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2014,
- A **APPROUVE** le règlement de participation financière à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux couvrant le risque santé, ci-annexé,
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à appliquer les dispositions en résultant, dans la limite des crédits budgétaires définis et inscrits pour le paiement de ces participations.

20. DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE MARNE ET CHANTEREINE.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **RETENU** un nombre total de sièges pour l'effectif du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine égal à 43,
- A **FIXE** leur répartition entre les communes membres comme suit :
 - ✓ Chelles : 19 conseillers communautaires ;
 - ✓ Vaires-sur-Marne : 10 conseillers communautaires ;
 - ✓ Courtry : 7 conseillers communautaires ;
 - ✓ Brou sur Chantereine : 7 conseillers communautaires.

21. ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE DANS L'ETABLISSEMENT DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE MARNE ET CHANTEREINE.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- ♦ A **DIT** que la Commune de Brou sur Chantereine approuve son engagement volontaire dans le Plan Climat Energie Territorial de Marne et Chantereine, coordonné par la communauté d'agglomération,
- ♦ A **DIT** que le Conseil Municipal proposera d'adopter la charte fondatrice du Plan Climat Energie Territorial approuvé par la communauté d'agglomération,
- ♦ A **DIT** que la Commune de Brou sur Chantereine s'engage dès à présent dans la réalisation du Bilan Carbone ® de son patrimoine et de ses compétences et de tous les diagnostics et études qui constitueront le profil climat énergie territorial initial,
- ♦ A **DIT** que la Commune de Brou sur Chantereine s'engage à mobiliser ses services et ses agents, avec le chargé de mission PCET de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine, en vue de la collecte des données nécessaires à la réalisation du Bilan Carbone ® de son patrimoine et de ses compétences et des besoins pour tous les diagnostics et études qui constitueront le profil climat énergie territorial initial.

22. APPROBATION DU PROJET DE PERIMETRE DE PREEMPTION ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS), CREE PAR LE DEPARTEMENT ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION A L'AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE POUR LE BOIS DE BROU.

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 6 (Groupe de l'opposition de gauche : Patricia PETIT - Christian BEREZOUTSKY et 2 pouvoirs et Groupe Union Démocratique Breuilloise : André VIDOU et 1 pouvoir)) :

- A **APPROUVE** la création du périmètre de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, tel qu'il figure sur le plan de délimitation, par le Département de Seine-et-Marne sur le site du Bois de Brou, et dont la liste des parcelles figure en annexe ;
- A **DEMANDE** au Département de Seine-et-Marne de déléguer son droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles à l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France ;
- A **SOLLICITE** la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine pour prendre en charge les frais d'entretien du site ;
- **S'EST ENGAGE** à garder au site sa vocation d'Espaces Naturels Sensibles et à l'ouvrir au public dans la mesure où sa fréquentation reste compatible avec l'intérêt du site.
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

23. AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET CHANTEREINE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** l'avenant N°1 à la convention d'intervention foncière entre la Commune de Brou sur Chantereine, la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous documents y afférents.

24. QUESTIONS DIVERSES.

La séance a été levée à 00h20.